

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JUILLET

BULLETIN

Les républicains ont pu se rendre compte de l'impression produite, nous ne dirons pas seulement en France, mais en Europe, par les lettres de l'amiral Courbet. Ils voudraient bien connaître aujourd'hui le nom des personnes auxquelles elles étaient adressées.

M. Ranc, dans le Voltaire, a d'abord commencé par insinuer que ces lettres pouvaient bien avoir été fabriquées par un ennemi de la République. Il faudrait, disait-il, les faire reproduire par la photographie, alors on ne pourrait plus nier l'authenticité de l'écriture.

Ce que demandait le Voltaire avait été fait par le Memorial de la Loire.

Ce premier doute se trouve naturellement démenti.

M. Ranc ne se tient pas pour battu. Les lettres existent, c'est incontestable. L'amiral Courbet les a écrites, personne ne peut en douter.

Mais à qui les a-t-il écrites? demande M. Ranc. Voilà ce que nous désirerions savoir.

Ce qui me surprend un peu, lit-on dans le Voltaire sous la signature de M. Ranc, c'est que, parmi les nombreux amis dans le sein desquels l'amiral Courbet s'épanchait si abondamment, il ne s'en trouve pas un seul qui ait pris hautement la responsabilité de la publication des lettres. Tous se sont réfugiés derrière un prudent anonymat.

Ce qui donne du piquant à ces lettres, et M. Ranc est trop intelligent pour ne pas le comprendre, c'est précisément l'anonymat.

Si l'amiral Courbet avait été républicain, il aurait pu entrer en correspondance avec un député d'extrême gauche ou un journaliste intrépidement.

Il aurait chargé son correspondant de travailler, comme le font les opportunistes et autres, à chauffer une élection et à tromper le peuple souverain.

Mais l'amiral Courbet n'était pas républicain, il ne se préoccupait pas de piper les voix du bon peuple, sa correspondance s'adressait alors à ses amis, à des gens sérieux occupant de hautes positions sociales, à des militaires, à des marins peut-être. Nous comprenons le désir de l'opportunisme de connaître leurs noms; avec quel plaisir, s'ils étaient militaires, on leur enlèverait leur grade, et s'ils étaient de simples citoyens on leur susciterait mille ennuis. Si on ne pouvait pas les atteindre directement, on les frapperait dans leur famille. Il y a chez les républicains du jour un vieux fond du scélérat de la Convention, lorsqu'il s'agit de poursuivre les gens.

On en a vu un exemple tout récent: un général commandant à Grenoble était, paraît-il, assez mal avec les républicains d'une ville qu'il avait quittée. Sa femme perd la raison, elle lacère des drapeaux. On profite de la circonstance pour mettre en disponibilité le mari et satisfaire les rancunes des bons citoyens.

Nous comprenons très-bien que M. Ranc désire beaucoup savoir à qui l'amiral écrivait. Il a été préfet de police et il n'ignore pas que les gouvernements à leur déclin sont généralement abandonnés par ceux sur lesquels ils comptaient. C'est grave, cela. Pensez donc! méprisé par l'armée et la marine, c'est dur pour un gouvernement.

L'amiral Courbet, en disant qu'il regrette d'avoir en février 1848 — ce que lui reproche M. Ranc — risqué sa peau pour préparer l'avènement des polichinelles qui nous gouvernent, a tout simplement écrit ce que disent tout haut les élèves des promotions polytechniques à l'École en 1848 qui ont rendu à l'émeute de février quelques services.

Ces jeunes gens étaient pleins d'enthousiasme, ils croyaient travailler à la régénération et à la grandeur de la France et précisément, après une série de malheurs, ceux

qui restent voient leur pays tomber dans les mains de polichinelles de bas étage.

Ces jeunes gens de 1848, qui ne rêvaient alors que grandeur nationale, extension de nos frontières, règne de l'honnêteté et de la vertu, devenus presque des vieillards, voient la France tombée dans les mains des faiseurs. Cela les dégoûte eux et tous les survivants des révolutions et des révolutionnaires.

L'amiral Courbet a traduit, en quelques mots, une pensée collective.

C'est précisément parce qu'il le sait que cela chagrine M. Ranc.

Si les républicains, qui avaient 20 ans en 1848, sont dégoûtés des révolutions et des révolutionnaires, ils ne tarderont pas à être suivis par ceux qui ont cru aux républicains sous l'Empire et qui voient aujourd'hui que leur gouvernement comme moralité ne le vaut même pas.

L'EXPÉDITION DU TONKIN

ET LE TRAITE DE 1874.

Dans le discours qu'il a eu l'audace de prononcer jeudi au Sénat, en l'honneur des aventures coloniales du ministère Ferry, M. Tirard a maladroitement cherché à rejeter la responsabilité de la guerre de Chine sur le traité de 1874, « signé, a-t-il dit, par les amis politiques de M. Buffet et dont le gouvernement républicain a poursuivi l'exécution. »

La digression était d'une impudence extrême, comme il convient à l'opportunisme.

La vérité, c'est que le traité de 1874 impliquait de la part du gouvernement français l'abandon des projets de conquête que le gouvernement de l'Annam avait pu nous attribuer après l'expédition de Francis Garnier. Il témoignait de la part « des amis politiques de M. Buffet », comme dit M. Tirard, d'une rare prévoyance et d'une grande intelligence de la situation. Le gouvernement du 24 mai ne voulait pas se lier les mains en Europe pour le stérile avantage de

s'engager dans une entreprise ruineuse en Indo-Chine.

Nous en trouvons la preuve dans une lettre, que reproduit fort opportunément le Moniteur.

Voici, en effet, la dépêche qu'adressait, à la date du 30 mai 1877, M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, au vicomte Brenier de Montmorand, ministre de France en Chine :

« J'éprouve, pour ma part, quelques hésitations à admettre que, dans des pays où l'influence des traditions est si forte et si respectée, quand elle est entretenue surtout par des affinités de races, de mœurs et de religion, on puisse faire aussi bon marché de la longue habitude qui a assujéti, pendant plusieurs générations de souverains, l'Annam à la Chine; il est permis de se demander si l'indifférence témoignée par la cour de Pékin, lorsqu'il s'est agi de provinces aussi éloignées de ses frontières que l'est la Basse-Cochinchine, se retrouverait toujours au même degré lorsqu'il s'agirait de districts voisins du Tonkin, sur lesquels s'est exercée jusqu'ici l'influence prépondérante de ses mandarins, et que ses armées ont eu, jusqu'à l'année dernière, la faculté de parcourir librement et en tout sens. »

« N'avons-nous pas à craindre, dès lors, que les marques de déférence prodiguées par le roi Tu-Duc et les relations périodiques qu'il entretient, par l'entremise des ambassades solennelles, avec le Céleste-Empire, n'impliquent la continuation de rapports plus intimes, faisant de ce prince l'auxiliaire d'une politique rarement sympathique aux puissances européennes et dont nous ressentirions tous les inconvénients le jour où la Chine aurait moins d'intérêt à nous ménager qu'elle n'en a en ce moment? »

Ces considérations ont pris avec le temps un caractère prophétique. M. le duc Decazes y revenait sans cesse. Il insistait avec force sur la nécessité de limiter notre expansion au Tonkin, dans une dépêche adressée le 7 septembre 1877 à l'amiral Gicquel des Touches, ministre de la marine.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIÉUTIER

PREMIÈRE PARTIE

V. — LES DÉCEPTIONS DE M. SCHULL (Suite)

— Vous avez un grand devoir à remplir, dites-vous; pourriez-vous m'expliquer, monsieur, en quoi ce devoir me concerne?

M. Schull soupira et regarda le jeune homme en larmes.

— Avez-vous donc oublié, dit-il avec assurance cette fois, les engagements qui vous lient à M^{lle} Ollwiller?

— Je ne les ai point oubliés, reprit Lucien; mais, puisque vous me paraissez connaître ce qui concerne M^{lle} Marthe aussi bien qu'elle-même, vous devez savoir, monsieur Schull, que la mort de mon père a amené avec elle la ruine pour moi; que je suis obligé de m'expatrier pour aller au loin chercher une autre fortune et un autre avenir?

— Je sais aussi tout cela, monsieur. Mais êtes-vous bien sur la route de l'expatriation pour aller chercher cette autre fortune et cet autre avenir?

— Pourquoi cette question, qui semble indiquer un doute sur ce que je viens moi-même de vous dire?

— Parce que cette ruine, dont vous parlez, existe peut-être; ce n'est pas là ce que j'ai à rechercher; mais parce que vous espérez par un autre mariage, et non par l'expatriation et le travail, refaire la position que vous croyez avoir perdue.

Lucien fit un brusque mouvement de dénégation.

— Eh bien, monsieur, si je me trompe, si j'ai été induit en erreur par de fausses révélations, ne voyez en moi qu'un messager d'amour et de bonheur. Vous avez écrit à votre fiancée pour lui dire que vous n'osiez plus réclamer une promesse que l'on vous avait faite lorsque vous étiez heureux et riche. Mais M^{lle} Ollwiller n'a pas un de ces cœurs banals qui ne s'attachent qu'à la fortune. Elle vous a dit qu'elle vous aimait et qu'elle serait votre femme, et je ne suis ici, monsieur, que pour vous annoncer en son nom et au nom de M^{lle} Victorine, que l'on vous attend au château d'Ollwiller pour vous dire que l'on vous pardonne.

— Je ne puis aller au château d'Ollwiller, parce que ce que j'ai dit est la vérité, et que je ne puis plus épouser Marthe, répondit Lucien.

— Vous ne pouvez plus l'épouser, parce que vous voulez vous marier avec une autre, répondit M. Schull, avec une énergie dont on n'eût pu le croire capable.

— Et quand cela serait? reprit Lucien en levant le masque.

— Quand cela serait? Mais alors, monsieur, vous avoueriez donc être un infâme?

Le jeune homme fit un brusque mouvement pour s'élançer sur M. Schull.

Il s'arrêta soudain, et poursuivit avec une ironie froide et mordante :

— Je n'ai, monsieur, à rendre compte de ma conduite à personne. J'ai aimé M^{lle} Marthe, je l'aime peut-être encore; mais, je vous l'ai dit, des circonstances malheureuses nous séparent à jamais, et je ne puis retourner auprès d'elle pour le lui annoncer moi-même.

— C'est tout ce que vous me chargez de lui porter? demanda froidement le vieux professeur en se levant.

— Tout! Oui, répondit Lucien en baissant la tête.

— Eh bien! ce n'est pas moi qui remplirai cette triste et terrible mission, monsieur, répliqua M. Schull. Vous n'avez pas oublié que M^{lle} Ollwiller a deux frères, et que ces deux frères sont à Paris, où je connais leur adresse. Ces deux frères sont des hommes d'honneur et de cœur; c'est à eux seuls

qu'il appartient de juger votre action; à eux seuls de l'apprécier ou de venger leur sœur que vous outragez, en refusant de répondre à son appel.

— Et si je ne le pouvais plus? demanda le jeune homme ému par cette menace.

— Il n'y aurait qu'un mariage avec une autre qui pourrait vous en empêcher, reprit M. Schull, et cette chose est impossible.

— Oui, je comprends que vous le jugiez ainsi!

— Eh bien, voyons, qui vous empêche d'écouter la voix de votre cœur et de votre conscience, qui vous retient pour me suivre et pour venir dire à Marthe que vous n'avez jamais songé à l'abandonner? Elle ne saura rien de ce qui vient de se passer, je vous le jure, et elle ne croira qu'à une délicatesse de votre amour.

Et, en disant ces paroles, M. Schull avait un air si bon et si suppliant, ses yeux étaient si pleins de l'ardent désir de rapporter le bonheur et la joie dans la pauvre demeure désolée, que, presque malgré lui, Lucien lui tendit la main, avec un regard où se peignait tout l'embarras d'une conscience troublée.

M. Schull eut un instant d'espoir...

— Je vous l'ai dit, reprit cependant impitoyablement Lucien, ce que vous me demandez est impossible!

— Impossible? répéta sourdement le vieux professeur.

« Je ne crois pas, écrivait-il, que nous devions chercher à étendre notre situation au Tonkin. En supposant même qu'une telle entreprise dût être peu coûteuse par elle-même, elle nous exposerait encore au grave inconvénient d'être entraînés plus loin que nous ne voulons aller et nous créerait en tout état de cause de graves embarras, par suite de l'insuffisance numérique du personnel spécial dont nous pourrions disposer, et qui ne serait nullement en état d'administrer une population trois ou quatre fois plus nombreuse que ne l'est celle de la Basse-Cochinchine. »

Ces citations suffisent à prouver que, M. Tirard, malgré son impudence, n'arrivera pas à rejeter la responsabilité des événements accomplis au Tonkin sur le traité de 1874 et sur les « amis politiques de M. Buffet ».

Cette responsabilité incombe tout entière aux infatigables, aux incapables, aux ignorants qui ont voulu étendre notre situation au Tonkin, sans se préoccuper des susceptibilités de la Chine, qu'ils traitaient stupidement de « quantité négligeable ».

Chronique générale.

LA DÉCOMPOSITION.

Voilà plus d'un mois que le comité de la rue de Babylone travaillait à la fabrication de son manifeste électoral, de ce manifeste destiné à opérer, devant le suffrage universel, l'union des trois grandes coterie parlementaires : l'Union démocratique, l'Union républicaine et la Gauche radicale.

En somme, ce manifeste, que ses auteurs voulaient présenter au pays comme un programme national, ne devait être qu'un instrument de chantage ayant pour but unique de faciliter la réélection des députés appartenant aux trois groupes ci-dessus nommés.

C'était comme une sorte de contrat d'assurance contre le black-boulage, une conspiration tendant à l'escamotage, une constitution de syndicat électoral ayant pour but de faire remonter la valeur des candidats qui ont singulièrement baissé devant l'opinion publique.

Chose extraordinaire ; cette malhonnête entreprise ne peut aboutir.

On a tout fait pour arriver à une conclusion ; on a mendé des signatures dans les couloirs, on a essayé de prendre les unes en leur affirmant que les autres avaient donné leur consentement ; et, pour ne contrarier personne, on a finalement rédigé un projet qui, à force de correction et de suppressions, est devenu l'insignifiance même, une déclaration qui ne déclare rien, un engagement qui n'engage à rien...

Concessions perdues, suppressions vaines, tout le monde se méfie.

Non-seulement les députés de l'Union démocratique et ceux de la Gauche radicale répondent non, mais ce programme négatif rencontre des adversaires dans le sein même qui l'a engendré ; des députés du Grand U refusent de signer.

— Oui, impossible, parce que, depuis une heure, je suis le mari de M^{lle} Dorny !...

M. Schull resta debout !

Il regarda Lucien comme un homme qui craint de sentir que sa raison va lui échapper ; puis, tout à coup, saisissant le misérable par le bras, il le repoussa avec une rudesse et une vigueur que le jeune homme eût lui-même enviées, et l'envoya à quelques pas tomber sur un meuble qui le retint.

— Infâme ! infâme ! infâme ! s'écria-t-il avec exaltation. Je ne puis plus rien pour elle, continua-t-il, mais je peux tout contre vous, et les deux frères de M^{lle} Ollwiller sauront avant une heure qu'ils ont à venger l'injure que vous avez faite à leur sœur.

Lorsque, deux heures plus tard, Jean et Henri se présentèrent à l'hôtel de la rue Saint-Lazare, il y avait déjà près d'une heure que Lucien Sauvatre avait repris la route qui devait le ramener en Alsace.

VI. — MARTHE

Marthe et tante Victorine attendaient avec confiance, mais avec une vive impatience cependant, le retour du vieux professeur.

D'abord étonnées par la nouvelle que le messager de M. Schull leur avait apportée en ramenant

On s'est disputé comme des anarchistes, on s'est quitté brouillés ; c'est fini, le rêve d'union est évanoui, le syndicat électoral est dans l'eau.

Chaque coterie ira à la bataille avec ses propres forces, et ce sera chacun pour soi. Cela devait arriver ainsi.

Unis pour monter à l'assaut, les républicains devaient fatalement, une fois les maîtres de la place, rompre les rangs pour se disputer le pouvoir.

Les élections vont donc avoir lieu avec un désordre comme on n'en a jamais vu.

Nous croyons savoir de source sûre que les élections générales auront lieu le 27 septembre ou le 5 octobre, mais plus probablement à cette dernière date.

Avant-hier, la Chambre a voté un crédit de 50,000 fr. pour couvrir les frais de réception de cette ambassade marocaine que M. Grévy a reçue, non-seulement sans déboursier un sou, mais qui lui a offert de splendides cadeaux.

ENCORE LE TONKIN.

Le gouvernement a avoué au Parlement que le Tonkin avait déjà coûté 170,000,000. Nous disons : avoué, ce qui ne veut pas dire que ce soit tout.

Or, combien le Parlement a-t-il voté ? 266,298,743 francs !

C'est donc 491,501,258 francs qui ont été dépensés sans l'autorisation du Parlement.

Que sera-ce l'année prochaine ?

On estime qu'il y aura un total de 700 millions au bas mot.

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE.

Dans le conseil des ministres qui a été tenu la semaine dernière à Madrid, sous la présidence du roi, le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il y avait eu en Espagne, depuis le commencement de l'épidémie, environ 60,000 cas de choléra dont 47,000 suivis de décès.

L'épidémie augmente !

Il y a eu dans la journée d'hier, pour toute l'Espagne, 2,343 cas et 875 décès.

A Madrid, 15 cas, 12 décès.

Quelques cas isolés sont signalés à Cadix, Grenade et Almeida.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juillet.

L'amélioration s'accroît. Les Consolidés anglais viennent en hausse de 1/16. On sait que l'empereur de Russie ne veut pas la guerre. Les Rentes françaises donnent le signal de la reprise. Les achats du comptant se manifestent avec une certaine énergie : le 3 0/0 est à 81 05, le 4 1/2 0/0 à 110.25.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1.325. Les obligations sont demandées, surtout les Foncières de 1885 libérées de 40 fr. et les Communales de 1880 libérées de 85 fr. Acheter un titre de chaque sorte, c'est s'assurer la chance du tirage le 5 de chaque mois.

Bell au château, elles n'avaient pas tardé à ressentir une vive inquiétude en voyant l'absence du professeur se prolonger au-delà des limites du possible.

Une distance de vingt kilomètres à parcourir, un entretien de quelques instants à avoir avec M. Sauvatre pour l'instruire de la détermination et du dévouement de Marthe, tout cela ne pouvait exiger une absence de plusieurs jours, même en supposant une longue résistance de Lucien à accepter le sacrifice de la jeune fille.

L'impatience des deux femmes se changea donc en une véritable inquiétude lorsqu'elles virent le second jour s'écouler tout entier sans ramener le vieux professeur au château.

Tante Victorine, qui connaissait de longue date le dévouement et la prudence de M. Schull, commençait à croire que quelque grave accident retenait au loin leur fidèle ami. Mais Marthe, dont toutes les appréhensions se portaient vers Lucien, ne doutait pas que la mort ou la maladie n'eussent frappé son fiancé d'une façon irrémédiable.

Le fait est que M. Schull, chargé du poids énorme d'une mauvaise nouvelle, ne se pressait pas à revenir, aimant mieux maintenir encore Marthe dans une incertitude qui laissait la porte ouverte à toutes les espérances, que de se hâter de lui porter un coup qu'il sentait devoir être terrible.

Le pauvre homme avait même fait tous ses efforts

Les obligations 3 0/0 anciennes de l'Ouest-Algérien figurent à la cote avec la mention de la garantie de l'Etat, conformément aux lois de concession. Elles sont cotées depuis longtemps au-dessus de 345 fr. Le revenu net garanti à la Compagnie est supérieur de 800,000 fr. aux sommes nécessaires pour le service de la totalité des obligations. Le réseau de l'Ouest-Algérien donne des résultats remarquables et notamment sur la ligne du Tlélat à Sidi-Bel-Abbès, les recettes nettes sont supérieures au revenu garanti par l'Etat.

La ligne nouvelle, qui relie Tlemcen, centre du commerce avec le Maroc, au réseau de la Compagnie, doit non-seulement donner des produits satisfaisants, mais accroître le trafic du réseau existant.

On s'occupe beaucoup en ce moment des obligations de Chemins de fer Autrichiens, et il peut sembler opportun d'entrer dans cette valeur, avant que l'absorption des 94,226 obligations dont la vente va commencer sur toutes les places européennes, soit terminée : car il y aura, ensuite, pour sûr, une plus-value. Une quantité de 47,000 titres environ est réservée au public français.

On connaît depuis 30 ans la Compagnie des chemins de fer autrichiens. Ses actions sont cotées 600 francs. Ses obligations se négocient couramment entre 394 et 400 fr., suivant leur rang d'hypothèque ou le réseau auquel elles s'appliquent.

Les nouvelles obligations, qui sont d'ores et déjà admises à la cote officielle, ont, bien entendu, leur situation hypothécaire parfaitement régularisée, et elles jouissent de la même sécurité que les obligations précédemment émises. En effet, au remboursement de capital et au paiement des intérêts de tous les emprunts sans distinction, sont affectés, par préférence et antériorité aux actions, tous les produits nets des lignes, ainsi que les annuités garanties par l'Etat, lesquelles montent à 7,448,000 florins argent.

UNE EXÉCUTION A CAEN.

M. Deibler voyage depuis quelque temps. Il y a trois semaines, il était à Troyes ; samedi il a « travaillé » à Caen, et demain, peut-être, sa sinistre machine se dressera dans une autre ville de province.

C'est que le bilan des dernières sessions d'assises s'est soldé par de nombreuses condamnations à mort.

Actuellement, il reste encore, en province, un condamné à mort dans la Gironde, un dans le Maine-et-Loire, deux dans le Pas-de-Calais et un dans le Nord.

A Caen, les deux criminels, dont un vient d'être guillotiné, n'étaient intéressants à aucun titre. L'un, Jacques-Pierre Heurtevent, âgé de 37 ans, était une sorte de mauvais sujet campagnard, craint de tout le monde ; l'autre, son complice, Siméon Monsallier, n'avait pas d'antécédents aussi déplorable. Celui-là a eu la vie sauve. Quand on lui a fait connaître la décision du Président de la République, il a failli se trouver mal, tant sa joie était grande.

Heurtevent et Monsallier avaient surpris une vieille femme vivant seule dans une maison éloignée de toute habitation. Ils l'avaient tuée et s'étaient emparés de l'argent trouvé chez elle : cinquante francs, juste.

L'exécuteur est parti de Paris vendredi matin avec ses deux aides et la guillotine. Comme de coutume, après ses « visites officielles » il est allé examiner la place désignée pour l'exécution et a pris ses mesures pour l'installation de la machine.

pour décider Jean ou Henri à venir eux-mêmes à Ollwiller pour annoncer la fatale nouvelle à leur sœur.

Les deux jeunes gens s'y étaient refusés, moins encore parce qu'ils jugeaient pour cela leur présence inutile que par un sentiment de délicatesse envers Marthe, vis-à-vis de laquelle ils voulaient paraître tout ignorer.

La jeune fille était seule dans sa chambre, attendant toujours celui qui ne devait plus venir, lorsqu'elle fut tirée de sa triste rêverie par le bruit de deux voix, tantôt timides, tantôt animées, qui se faisaient entendre dans le couloir qui précédait la pièce où elle se trouvait.

Saisie d'une inexprimable émotion, car elle comprenait qu'elle ne pouvait être étrangère à l'espèce de discussion qu'elle entendait, Marthe s'avança doucement à la porte, qu'elle ouvrit brusquement, comme une personne décidée à tout savoir.

Elle poussa un cri en apercevant M. Schull avec tante Victorine.

Les deux interlocuteurs surpris s'avancèrent vers la jeune fille.

(A suivre.)

Depuis plusieurs jours, on disait en ville que le bourreau viendrait, aussi chaque nuit une foule de curieux se rendaient aux abords de la prison ou à l'endroit qu'on croyait devoir être choisi pour la sanglante cérémonie.

Samedi, la nouvelle de l'arrivée de M. Deibler se répandit promptement, et quand le bourreau arriva, à deux heures du matin, ainsi que sa sombre voiture, c'est à grand-peine qu'il put se frayer un passage.

L'ordre d'exécution portait quatre heures avec ses aides dans la prison. Heurtevent avait été prévenu, il eut une seconde de faiblesse quand il apprit la fatale nouvelle, mais il se remit promptement. A toutes les questions qu'on lui adressait relativement au crime, il répondait par des protestations d'innocence. Jusqu'à la fin, il a affirmé qu'il n'avait pas tué.

A quatre heures cinq, le patient arriva sur le lieu du supplice où se trouvaient déjà le procureur de la République, le juge d'instruction, le maire, le commissaire central et le directeur de la prison.

Heurtevent marcha d'un pas ferme jusqu'à la guillotine ; mais, quand il vit le couteau, il fut pris d'une sorte d'apoplexie. Les aides avaient grand-peine à le contenir, ils furent obligés de le maintenir de force sur la planche à bascule et le bourreau ayant voulu venir en aide à ses seconds, fut mortellement violemment au pouce.

Cette effreuse lutte avait épouvanté les personnes présentes et quand tomba le couteau, un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines.

Le cadavre fut transporté au cimetière après un simulacre d'inhumation, conduit à l'Hôtel-Dieu, où tout avait été préparé pour les expériences qui ont été faites par le docteur Laborde, de Paris, assisté de plusieurs médecins de Caen.

Depuis douze ans, il n'y avait pas eu d'exécution capitale à Caen.

En terminant, un détail curieux : les deux aides de M. Deibler se trouvent être, l'un neveu, et l'autre le gendre de l'ancien bourreau de Caen.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LES FÊTES DE SAUMUR.

Les amateurs de feux d'artifice, qui ont été privés, le 14 juillet, de ce divertissement, vont bientôt pouvoir se dédommager.

Un premier feu d'artifice sera tiré, suivant l'usage, à l'époque de nos fêtes hippiques fixes, comme on sait, aux samedi, dimanche 16 et lundi 17 août. Comme d'habitude, il y aura illuminations, concert au Square, sans parler des représentations théâtrales qui seront données à cette occasion.

Un mois plus tard, le dimanche 13 septembre, second feu d'artifice à l'occasion de la fête du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur qui aura lieu cette année comme au 13 juillet 1879, quartier de Ponts, le tout accompagné de banquets, danses publiques et illuminations.

On ne dit pas si la société Sainte-Cécile d'Angers, qui a reçu ici, il y a six ans, le accueil sympathique que l'on sait de la part de notre administration municipale, va cette fois encore rehausser l'éclat de la fête.

Le même jour, la Société nautique de Saumur donnera de grandes régates sur la Loire, avec le concours de plusieurs fêtes des villes voisines.

Le programme des grandes fêtes qui ont lieu, dit-on, avoir lieu à Saumur, pendant plusieurs jours, vers la fin de septembre, n'est pas encore connu.

On parle, comme le bruit en a déjà couru d'un grand concours musical avec participation de la même époque seraient inaugurés par un léger de filles, le tunnel et le pont du chemin de fer. Il y aurait encore, cela ne fait pas de doute, feu d'artifice, pluie de feu, embrasement du pont et du nouveau collège, discours, parler des banquets, toast et discours, ne serait rien moins que question de la présence à Saumur, pour la circonstance, de plusieurs ministres, M. M. Allain-Targé, Ribot et Demôle : l'intérieur, l'agriculture, publique et les travaux publics.

Pourvu que ce ne soit pas encore un bruit !

Attendons !

BATAILLON SCOLAIRE DE SAUMUR.
 Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 13 juillet 1885, est autorisée la constitution, en bataillon scolaire, des élèves des divers établissements d'instruction de la ville de Saumur.
 Le nombre de ces élèves est de 234.

TRAMWAYS SAUMUROIS.
 C'est mal raisonner encore, à l'occasion des tuffeaux, que de prendre pour point de départ l'état actuel des choses, car il est évident que les conditions d'achat et de vente des pierres de la côte seront modifiées essentiellement.

Ce sont aujourd'hui les marinières qui achètent le tuffeau; demain ce seront les entrepreneurs, et même les particuliers, quiconque voudra faire construire.
 Aujourd'hui il faut acheter d'avance et se précautionner, et par conséquent avoir des terrains et des chantiers pour y loger ce genre de matériaux, dans la crainte qu'une crue des eaux de la Loire n'arrive pas à temps. Avec les tramways, la commande de la terre pourra être satisfaite dès le lendemain, le chantier de construction suffira pour loger les pierres, et pas un centime de capital ne sera immobilisé.

Aujourd'hui les bateaux chargés de tuffeaux ne peuvent que descendre la Loire, et n'être utiles qu'en aval, Angers, Nantes, Saint-Nazaire. Les tramways feront la remonte et l'amont aussi bien que l'aval, Tours, Blois, Orléans, Paris, même l'ouest entier, et toutes autres régions d'ailleurs, au moyen de leur correspondance avec tous les autres chemins de fer.
 Oui, mais à quel prix? Si c'est là, et c'est là, votre grande et grandissime objection, pauvres gens, vous allez être renversés: A PLUS BAS PRIX QUE LES BATEAUX. Cela vous étonne? Ecoutez, et lisez bien.

Les marinières prennent, pour aller de Montsoreau à Angers 300 fr. du mille de pierres (le mille de pierres pèse 400 tonnes), le tramway prendra 250 fr. — Différence...., 50 fr. de moins. Comment et pourquoi? Par cette simple raison qu'ainsi le permet le tarif des chemins de fer, et que ces tarifs ne redoutent aucune concurrence dans un rayon de 210 kilomètres autour de Saumur. Si nous n'entrons point dans les détails, c'est pour ne point fatiguer le lecteur; mais que l'on se tienne bien pour avertir que le tramway qui, lui, marchera en tout temps, offrira pendant meilleur marché encore que le bateau qui, lui, ne marche que de 3 à 4 mois de l'année, et ne peut desservir qu'une certaine région du pays, quand le tramway pourra les desservir toutes.

Nos adversaires jouent-ils vraiment assez de malheur? Voilà ce que c'est que de parler de choses que l'on ne connaît point, et que l'on n'a point étudiées.
 Je ne veux point insister sur leur confusion. Mais quand ils veulent nous faire peur de cette immense omelette de bêtes et gens, de cette colossale capilotade de bras et jambes, que doivent broyer nécessairement les tramways, les malheureux n'oublient qu'une chose, c'est que les locomotives ne trouveront bientôt plus grand monde sur leur route, tous les voyageurs ayant, par suite du bon marché, pris le train au lieu de leurs jambes. Ce sera bien plutôt la capilotade des charrettes, par leur simple suppression.
 Et voilà comment le combat cessera faute de combattants, et comment le progrès fera niche à la routine. PAUL PROUTEAU.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant:
 « Une tempête dont le centre est sur Terre-Neuve amènera probablement des troubles dans le temps, sur la Grande-Bretagne et la France, entre le 22 et le 24. Elle occasionnera de la pluie et d'autres tempêtes. »

Avis important:
 Les jeunes gens de la classe de 1885 sont prévenus qu'ils ne peuvent contracter mariage, à partir du 1^{er} juillet, sans avoir obtenu l'autorisation du général commandant le corps d'armée. Leur demande doit être remise à la gendarmerie.

La décoration du Mérite agricole a été conférée à M. Duliège, vétérinaire à Beau-

On annonce la mort de M. le docteur Joubert, député d'Indre-et-Loire pour l'arrondissement de Chinon.

ANGERS.
 Le gros lot de cinquante mille francs, de la loterie de Nice, a été gagné par M^{me} Clément, rentière, 3, quai Ligny, à Angers.
 M^{me} Clément avait acheté trois billets au bureau de tabac de la rue de la Chaussée-Saint-Pierre.

LOUDUN. — Un mandat d'arrêt a été décerné contre le nommé P..., agent d'assurances de la C^{ie} la Foncière, pour le crime de faux et usage de faux.
 P... serait en fuite.

TROIS-MOUTIERS. — Les gendarmes ont trouvé, dans la nuit du 19 au 20 juillet, un individu baignant dans son sang. Il avait été assailli par plusieurs malfaiteurs, dont l'un lui avait brisé l'os frontal avec un coup-de-poing américain.
 Le malheureux a été transporté à Loudun, où il a reçu les soins les plus empressés. On désespère de le sauver.

POITIERS.
 Dimanche dernier, les électeurs républicains de la ville de Poitiers étaient convoqués à l'effet d'élire un certain nombre de délégués qui devront concourir avec les autres délégués du département à la confection de la liste républicaine. Cette réunion n'a pas donné de résultats.
 Il paraît qu'un certain nombre de républicains indépendants refusent absolument de subir la candidature de M. le chevalier Nivert.

M. Nivert aura-t-il plus de mal à forcer l'entrée de la liste républicaine qu'il n'en a eu à gagner cinq cent quarante-deux mille francs en une année, dans une compagnie d'assurances, aujourd'hui en faillite? Ce serait drôle!
 (Journal de l'Ouest.)

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE.
 Il y a quelques jours, à Chasseneuil (Vienne), un ouvrier a injurié et frappé les gendarmes.

Il a été condamné à six jours de prison.
 Que n'était-il, ce malheureux, rédacteur du journal de la Préfecture! On ne l'aurait pas seulement poursuivi.
 Ajoutons qu'à Montmorillon, le nommé Paquetteau (Célestin), qui avait été arrêté pour outrages et rébellion envers la gendarmerie de Lussac-les-Châteaux, a été condamné à 2 mois de prison.

Il est bon de rappeler à cette occasion que l'*Avenir* a beaucoup raillé certains conservateurs, qui revenant d'un incendie et ayant besoin de se rafraîchir, étaient restés au café après l'heure réglementaire et avaient été l'objet d'un procès-verbal.
 A ce propos, l'*Avenir* proclame fièrement que l'égalité devant la loi n'était pas un vain mot, sous la République, et que les grands seigneurs devaient, comme les simples mortels, obéir aux règlements de police. Plus de privilège... excepté pour les opportunistes influents. Ceux-ci traitent les règlements de police par dessous la jambe, ils injurient les agents de police et battent les gendarmes... impunément. C'est ce qu'ils appellent sans doute: l'égalité devant la loi.

LE MANS.
 Ces jours derniers, une réunion électorale républicaine a eu lieu au Mans. L'accord a été aussi parfait qu'à la salle Sainte-Hélène, à Angers.
 Le *Republicain* résume d'un mot les résultats de la journée:

« La liste dite d'unité, écrit-il, se fera indignement blabouler par les réactionnaires. »

SUCCÈS DES CONSERVATEURS.
 Dimanche ont eu lieu les élections municipales à Buzançais (Indre), arrondissement de Châteauroux.
 En voici le résultat:
 Liste Lejeune (conservatrice)... 882 voix
 Liste Rayet (républicaine)... 450 —
 Majorité conservatrice... 432 voix
 Le parti républicain de Buzançais vient

de subir un de ces désastres dont on ne se relève pas.
 Aux élections municipales du 4 mai 1884, il avait été battu à une forte majorité; mais dimanche il a été anéanti.
 La défaite est d'autant plus significative que l'administration en général, et le préfet de l'Indre en particulier, n'avaient rien négligé pour faire échouer les conservateurs.
 Jamais pression ne fut plus scandaleuse, et jamais leçon terrible ne fut plus méritée.
 (Journal du Centre.)

LA RÉGIE ET LES ÉLECTIONS.
 Ça commence! s'écrie joyeusement la *Chronique vinicole*.
 Le grelot est attaché!
 Il ne s'agit plus maintenant que de le secouer de la belle façon et de lui faire faire le plus de bruit possible.
 Voici ce que nous relevons dans le *Moniteur vinicole*:

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Guillaume Bayrou, négociant en vins, membre de la chambre de commerce de Cette, et candidat à la députation, la note suivante:
 « Encouragé par vos bons articles et excité par les agissements de la Régie, je porte sur mon programme électoral:
 » SUPPRESSION DE LA RÉGIE. »
 Bravos! Et d'un!...

UNE EXPOSITION DE FRAISES.
 En Autriche, une exposition de fraises vient d'être ouverte à Heitzing, près Vienne.
 Il y en a de toutes sortes, depuis celles qui pèsent 3 livres, exposées dans les serres impériales de Augarten, jusqu'aux fraises minuscules des bois. Il y en a qui ont la forme d'un cœur; il y en a qui ressemblent à une crête de coq; il y en a de parfumées à l'abricot, à l'ananas, à la figue; il y en a de blanches, de roses, de jaunes, de carminées, de noires même.
 Joli spectacle pour les gourmets!

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très-vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 20 juillet

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 » à 17 »	9 » à 11 »	» »
Saumur, 16 50 16 55	9 50 » »	» »
Baugé, 16 50 » »	10 50 » »	» »
Segré, 16 50 » »	10 » 11 »	» »
Beaupreau, 16 50 » »	9 » 10 »	» »
Montfaucon, 16 50 » »	9 » » »	» »
Montrevault, 15 » 15 50	9 » » »	» »
Chemillé, 16 50 17 »	8 » 8 50	» »
Champloceaux, 16 50 » »	9 » » »	» »
St-Flor-le-Vieil, 16 50 » »	9 25 » »	» »
Cholet, » » » »	» » » »	» »
Vihiers, 16 25 16 75	8 » 8 50	» »
Brissac, 15 50 » »	10 » 11 »	» »
Chalonnès, 16 50 16 75	9 » » »	» »
Doué, 15 25 15 50	10 » » »	» »

A Nantes, blés américains, de 22 50 à 23 » les 100 kilos.
 Les bons blés français valent de 20 » à 21 » les 80 kilos.

Caisse d'Épargne de Saumur.
 Séance du 19 juillet 1885.
 Versements de 153 déposants (23 nouveaux), 32,392 fr.
 Remboursements, 14,393 fr. 50 c.
 La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

CONSEILS ET RECETTES.
DESTRUCTION DES PUNAISES.
 La passereau ou cresson des prés (*tenacetum balsamita*) est recommandée comme un puissant moyen, propre à purger les habitations de ces hôtes incommodes. Le mode d'emploi est extrêmement simple. On re-

cueille la plante au milieu de l'été, lorsqu'elle est en pleine floraison et que son arôme est tout-à-fait développé. Le soir, on place ces branches le long des murs, sous les lits et les meubles où les punaises se tiennent, et le lendemain on brûle la plante avec les insectes qui y adhèrent.

La 35^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.
 Elle continue l'étude commencée précédemment sur la province de Hanovre.
 Outre une carte, figurant l'embouchure de l'Elbe, avec les forts et batteries de Cuxhaven, quatre gravures ornent le texte: Une vue générale de la ville de Hanovre, la Leine et la tour des béguines à Hanovre, une vue générale de Hildesheim et le Grube-Wilhelm à Hildesheim.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE
 Prix: 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 18 juillet 1885.
Chronique parisienne, par A. de Bonville.
Tunis (suite), 3 gravures, par Fernand Hue.
Jalousie après la mort (nouvelle suédoise), par E. Fligare-Carlen.
L'Ange gardien et l'Enfant (poésie), par Pauline Mautoux.
Profil de peintres contemporains: Chelmowski, Lawskins, Van Bars, par Melckior Mockar.
Boulogne-sur-Mer.
Chronique théâtrale, par La Framboisière.
La Maîtresse de maison.
Sphinxiana.
 Abonnement: Un an, 14 fr.
 Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN
 EMISSION DE 58,687 Obligations 3 0/0 de 500 fr.
 REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR.
 Payables semestriellement les 1^{er} mars et 1^{er} septembre
GARANTIE DE L'ÉTAT
 Conformément aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882 et 16 juillet 1885

Prix d'émission: 335 fr.
 40 fr. en souscrivant; 45 fr. à la répartition;
 50 fr. 1^{er} mars 1886; 50 fr. le 1^{er} décembre 1886;
 50 fr. 1^{er} mars 1887; 50 fr. le 1^{er} septembre 1887;
 50 fr. 1^{er} mars 1888. TOTAL 335 fr.
 L'obligation libérée à la répartition coûtera 333 fr. 75, naissance 1^{er} septembre.
 Titres définitifs au porteur ou nominatifs délivrés sans frais à la répartition.
 Faculté de la libération à toute époque avec décompte des intérêts à 4 1/2 0/0 de la jouissance courante.
 Revenu 4.50 0/0, plus la prime de remboursement.
 Le revenu net maximum garanti est de fr. 2.905.800
 La totalité des obligations n'absorbe que 2.100.000
 Excédent 805.800
 Jusqu'à libération, intérêt à 0/0 net d'impôts sur versements effectués.
 Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

La Souscription sera ouverte le 28 juillet 1885
 A la Société Générale, au Siège social, 54, rue de Provence, dans ses bureaux de quartier à Paris et dans ses Agences en France et à l'étranger.
 Au Crédit Algérien, 15, place Vendôme.
 Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 25 obligations; les listes ne sont pas admises. La répartition se fera au prorata des souscriptions; il ne sera pas créé de fraction; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation.

On peut souscrire dès à présent aux Obligations des CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN.
 Il suffit d'envoyer 40 francs par obligation à la CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, 116, place Lafayette, à Paris.

A NOS LECTRICES.
 Nous recevons d'un grand nombre de dames des demandes de renseignements sur le mode d'emploi de la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi*. Il suffit avec une éponge imbibée de cette eau merveilleuse, de frotter légèrement le cuir chevelu matin et soir pour arrêter immédiatement la chute des cheveux, enlever toute trace de pellicules.
 La calvitie disparaît après un court traitement...
 Rappelons que ce précieux produit se vend par flacons de 3 fr. à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.
 PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU de SUEZ Vaccin de la Bouche MAUX de DENTS et par conséquent l'Extraction & l'Anesthésie

Se trouve à Saumur, chez MM. DÉCART, coif.-parf.; BOUCHET, coiffeur, 2, rue St-Jean; RENÉ, coif.-parf., 39, rue St-Jean; LAUMONDAIS, pharm., 58, place de la Bilange.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Vente Volontaire

Dimanche 26 juillet, à trois heures, au siège de la maison BRISSON, ancienne route de Rouen,

DU RESTE DES MARCHANDISES et du MATÉRIEL De la maison Brisson.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION En l'étude de M^e BRAC, notaire, Le Samedi 1^{er} août, à 2 heures,

PETITE MAISON

A Beaulieu, sur le bord de la grande route, Appartenant aux héritiers de la veuve MASSOT.

Mise à prix : 1,000 fr.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Fonds de commerce d'Épicerie

EN GROS

Exploité à Saumur depuis de longues années et très-bien achalandé.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction.

A LOUER

Deux Châteaux

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de saisie-exécution,

Le jeudi 23 juillet 1885, à une heure après midi,

A Saumur, rue de la Visitation, 56, au domicile de M. Chemineau, aubergiste.

Il sera vendu :

Vais-elle, verrerie, batterie de cuisine, fusil à piston à deux coups, pendule, glace;

Armoire en noyer, tables, chaises, commode en noyer, buffet, linge de corps et de ménage, couettes, pailasse et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (628)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

PRÉSENTMENT

APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE

Composé de trois pièces, dont deux à feu, avec eau de Loire et lieu d'aisance au même étage.

S'adresser, place Saint-Pierre n^o 9. (583)

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Très-beau CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse.

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort. (629)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties.

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

CANOT à Vendre

S'adresser aux BAINS CIVILS.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs : par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

M^{me} veuve CHAUSSARD, ancienne coupéuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n^o 14, maison BODAIRE.

Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant de s premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

UN HOMME demande une place de camionneur dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une entrepreneuse de broderies et tapisseries sur canevas. Maison LEMERLE-BODAIRE, à Angers. (617)

On demande un premier RÉDACTEUR pour un journal conservateur de province, dans sa 52^e année de publication, paraissant six fois par semaine. Ecrire aux initiales C. L. (Agence Havas), place de la Bourse, 8, Paris.

UN HOMME demande une place comme cocher ou jardinier. S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie.

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour changement de domicile

UN MAGASIN

Liquor, gros et détail, comptoir.

S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie Gotreau

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans gravures ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article traitant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

Saumur, imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	80 96	81 00	Est	795	792 75	Obligations.			Gaz parisien	518	515
3 % amortissable	82 75	82 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 50	517 50	Est	379	379 50
3 % (nouveau)			Midi	1155	1152 25	— 1865, 4 %	527 50	526	Midi	379 50	380
4 1/2 %	106 25	106 75	Nord	1612 50	1606 25	— 1869, 3 %	469 25	467	Nord	389 50	390
4 1/2 % (nouveau)	110 85	110 35	Orléans	1342 50	1345	— 1871, 3 %	395	394	Orléans	380	380 50
Obligations du Trésor	508	505 25	Ouest	865	862 50	— 1875, 4 %	517 50	518 50	Ouest	381 50	386 50
Banque de France	5675	5675	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1508 75	— 1876, 4 %	515	516 25	Paris-Lyon-Méditerranée	379	381
Société Générale	462 50	460	Canal de Suez	2090	2072 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	376 25	380
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	491 25	482 50	Obligations communales 1879	454	455 50	Paris-Bourbonnais	587	588 50
Crédit Lyonnais	537 50	535				Obligat. foncières 1879 3 %	450	449	Canal de Suez		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1323 50	1327 50				Obligat. foncières 1883 3 %	363	363			
Crédit mobilier	225										

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir								
8 heures	3 minutes	8 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	Montreuil	8 49	9 45	1 54	5 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	6 19	9 20	
6	55							Chacé	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 40					
9	19							Montreuil	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54					
1	35							Montreuil	6 39	7 52	9 28	1 40	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 00	11 39				
3	32																								
7	15																								
10	36																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.											
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir								
8 heures	26 minutes	8 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	6 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35								
8	21							Thouars (départ)	5 58	7 16	1 25	4 38	8 03	Loudun	8 20	2 51	9 53								
9	37							Thouars (départ)	6 07	7 25	1 34	4 47	8 12	Argay	8 34	3 4	10 11								
12	48							Thouars (départ)	6 16	7 34	1 43	4 56	8 21	Mirebeau	8 56	4 12	10 29								
4	44							Thouars (départ)	6 25	7 43	1 52	5 05	8 30	Neuville	9 04	4 21	10 47								
7	4							Thouars (départ)	6 34	7 52	2 01	5 14	8 39	Loudun	9 16	4 30	11 05								
10	24							Thouars (départ)	6 43	8 01	2 10	5 23	8 48	Montreuil	9 24	4 39	11 23								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.